

Invitation à une conférence - débats

Le 25 février 2012 de 9h30 à 12h30 à Paris

CRIMES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX : LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ENTREPRISES ET DE LEURS DIRIGEANTS

De catastrophes industrielles en désastres sanitaires, l'horizon des risques technologiques, professionnels et environnementaux n'a jamais paru aussi menaçant.

En FRANCE, la Jurisprudence de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation utilisant de façon audacieuse l'obligation de sécurité, construit avec détermination un droit de la prévention des risques professionnels.

A TURIN, c'est à la construction du pilier pénal du système de prévention que s'est attelé un Parquet d'autant plus actif qu'il bénéficie d'un statut d'indépendance dont sont privés ses homologues français.

Le 16 Avril 2011, la Cour d'Assises de TURIN condamnait le Directeur Général de la Branche Acier du Groupe THYSSEN KRUPP à 16 ans et demi d'emprisonnement pour homicides volontaires à la suite d'un accident du travail ayant entraîné le décès par brûlures dans des conditions atroces, de sept ouvriers.

Le 4 Juillet 2011, le Procureur de la République de TURIN a requis 20 ans d'emprisonnement pour désastre environnemental contre les présidents des groupes industriels belges et suisses qui contrôlaient le fabricant de produits d'amiante-ciment en Italie : ETERNIT.

Le jugement du Tribunal Correctionnel de TURIN, à l'issue du premier grand procès pénal de l'amiante dans le monde est attendu par 6000 parties civiles le 13 Février prochain.

A l'origine de ces procédures,

Raffaele GUARINIELLO, Procureur de la République de TURIN

expliquera le sens de son action dans ce domaine, à l'invitation du Syndicat de la Magistrature, de l'association Interforum et de l'organisation Giuristi Democratici,

le 25 Février 2012 à 9h30

**Amphithéâtre de la Maison du Barreau de Paris
11, place Dauphine - 75001 PARIS**

Entrée libre dans la limite des places disponibles